

Extrait de délibération

Bureau syndical

1er juin 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi premier juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de convocation : 22 mai 2026 Nombre de délégués en exercice : 11

Présents : 8		Excusés, Absents : 3	
Président :	GAILLARD Didier		
Vice-présidents :	BARANGER Johann, BIRONNEAU Pascal, BOUCHER Hervé-Loïc		
Membres :	BIRE Ludovic, CHABAUTY Gérard, MICOU Corine, RIVAULT Chantal	BRESCIA Nathalie, MARTIN Alexandre, OLIVIER Pascal	

Renouvellement et conclusion d'un contrat à durée indéterminée pour le poste de chargé de mission développement des fonds européens

Le programme LEADER/FEDER constitue un axe de développement stratégique pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine, impliquant le pilotage des enveloppes financières, l'accompagnement des porteurs de projets et l'animation du Groupe d'Action Locale (GAL).

Monsieur Mathias Verheye occupe les fonctions de chargé de mission développement local LEADER au sein du Pays de Gâtine dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) qui arrivera à son terme de 6 années de services publics continus le 21 septembre 2026.

Conformément à l'article L. 332-9 du Code général de la fonction publique (CGFP), lorsqu'un agent contractuel est reconduit dans ses fonctions à l'issue d'une durée de 6 ans sur un emploi permanent, cette reconduction ne peut être conclue que par un contrat à durée indéterminée (CDI).

Considérant la qualité du travail accompli, la technicité requise pour la gestion des fonds européens et la nécessité d'assurer la continuité du programme LEADER/FEDER, il est essentiel de pérenniser cet emploi par la conclusion d'un CDI à compter du 22 septembre 2026.

Descriptif du poste et niveau de recrutement

L'emploi permanent est maintenu selon les modalités opérationnelles et de recrutement en vigueur :

- **Missions principales :** Pilotage du programme LEADER/FEDER, instruction et suivi technique/financier des projets, animation du GAL, coopération interterritoriale et représentation auprès des réseaux institutionnels.
- **Profil requis :** Diplôme d'études supérieures, expérience forte dans le développement local, la commande publique et maîtrise des processus complexes des financements européens.
- **Cadre d'emploi de référence :** Attaché territorial (Catégorie A).
- **Rémunération :** Calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux (maintien ou évolution selon les dispositions réglementaires applicables à l'agent).

Aux vues des éléments ci-dessus, les membres du Bureau Syndical décident :

- **D'approuver** la continuité du poste de chargé de mission développement local LEADER sous la forme d'un emploi permanent en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) afin de répondre aux obligations de l'article L. 332-9 du CGFP.
- **De décider** de recruter Monsieur Mathias Verheye sous le régime du Contrat à Durée Indéterminée (CDI) sur cet emploi à compter du 22 septembre 2026.

- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs.
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant ou le contrat de travail à durée indéterminée correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Didier GAILLARD
Président,

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication